



Syndicat CGT des personnels du Conseil Régional de Normandie,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbayes aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen
Téléphone : 02 31 91 21 82
E Mail : syndicat.cgt@normandie.fr



Déclaration CGT - CT du 17 mai 2018

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les élus,

Le comité technique du 29 mars 2018 s'est prononcé favorablement sur le nouveau protocole régissant les conditions de travail pour l'ensemble des agents de la Région Normandie.

Malgré les avancées obtenues par les actions et la mobilisation des personnels à l'initiative de la CGT, nous nous sommes prononcés contre celui-ci.

En effet, à terme un nombre important d'agents verront leurs conditions de travail se dégrader.

Concernant le service de l'apprentissage, l'évolution des compétences de la collectivité justifie un redéploiement du personnel, nous espérons l'accompagnement dans le respect des agents.

Par ailleurs, vous ne nous avez pas rassurés sur la réorganisation de la DG4P suite à l'audit PIM.

Nous resterons vigilants à la manière et la forme de l'application de celle-ci.

Au cours du 29 mars, nous avons évoqué les problèmes rencontrés à la direction de la culture.

Nous entendons que vous vouliez faire un exemple de cette direction et qu'il en serait de même pour d'autres.

Il est inadmissible que les agents de cette direction paient pour la gestion de l'ancienne direction. Nous ne pouvons que constater que la façon humaine de gérer une direction ne correspond pas à la politique de cette collectivité

Que devons nous penser de l'organigramme du service de la culture et du patrimoine affiché sur le portail vikings du 2 avril au 24 avril !!!! En effet celui-ci ne correspondait pas à celui présenté au CT du 29 mars.

Malgré le refus de l'inscrire noir sur blanc dans le protocole, la CGT vous rappelle votre responsabilité sur la santé et les conditions de travail des 5000 agents de notre collectivité.

Pourtant, lors d'un groupe de travail concernant la fusion des sites administratifs en juin 2016, vous vous étiez indigné sur la manière de servir de certains responsables, directeurs de services.

Pour tous ces faits, la CGT va saisir le CHSCT, seule commission qui dans l'immédiat semble objective pour défendre les conditions de travail des salariés.

Concernant le comité technique, la CGT trouve regrettable le déroulement de la préparation de celui-ci.

Un parfait exemple date du 24 avril 2018.

Suite à la convocation pour la préparation du CT d'aujourd'hui, nous n'avons eu aucuns documents hormis l'ordre du jour posé sur table.

Cette manière de faire ne nous permet pas d'assurer le travail de fond nécessaire.

Lors de cette préparation, nous avons échangé sur 2 points.

-La simplification des modes de travail.

-L'harmonisation des tarifs de restauration dans les EPLE pour les agents régionaux.

Nous avons fait des propositions sur ce sujet.

Ce manque de préparation nuit à l'instauration d'un dialogue social constructif.

Nous avons reçu les documents relatifs à ce CT pendant les vacances.

Nous n'avons pu en faire la lecture que le 14 mai

Il est inacceptable de balayer de la sorte le sort des 5000 agents dont vous avez la responsabilité.

Nous sommes conscients que les groupes de travail et d'information qui sont menés depuis 2016 et que vous avez validés ont provoqué une charge de travail très importante à vos services.

Mais c'est votre choix monsieur le Président

Sachez que cette charge est aussi forte pour les représentants du personnel qui pour la plupart continuent leurs missions d'origines.

Pour que nous puissions continuer à travailler sur la manière de remplir nos missions de service public, nous vous demandons, monsieur le Président, de nous donner le temps de travailler sur le fond afin que nous puissions ensemble prendre en compte toutes les problématiques induites par la fusion.

Les représentants CGT